

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT 1441

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 1441 qui modifie le règlement de zonage (n° 1369) de la Ville de Deux-Montagnes.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 octobre 2011, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le premier projet de règlement n° 1441 - *Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 9^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 10 novembre 2011, à 19 h** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de créer, à même une partie des zones R1-35 et R1-36, la zone R3-60, dans le secteur, du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, de prévoir que les usages autorisés sont unifamilial (H1), bifamilial et trifamilial (H2) et multifamilial (H3), et de prévoir les normes d'implantation selon les usages autorisés.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement n° 1441 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Les zones visées (R1-35 et R1-36) par le projet de règlement sont situées dans le district du Grand-Moulin, lesquelles sont schématiquement délimitées comme suit :

Zone R1-35 : à l'ouest par la rue Terrasse Goyer, au nord par le boulevard du Lac, à l'est par la 9^e avenue, au sud par le Lac des Deux-Montagnes ;

Zone R1-36 : à l'ouest par la 15^e avenue, au nord par la limite arrière des lots faisant front sur le chemin d'Oka, à l'est par la voie ferrée, au sud par le boulevard du Lac.

Donné à Deux-Montagnes, ce 25^e jour du mois d'octobre 2011.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier